

Présidence

Vendredi 15 mars 2019

COMMUNIQUÉ

Pour la première fois de son histoire, la Nouvelle-Calédonie connaît une déflation des prix

L'ISEE vient de rendre public l'indice des prix à la consommation pour le mois de février.

Quatre mois après la mise en place de la TGC, la baisse des prix se confirme au mois de février. C'est ainsi qu'après une baisse des prix de 0,3 % en janvier, la baisse de l'indice général des prix s'est accentuée en février dernier avec - 0,8 %.

Cette diminution touche l'ensemble des grands postes de consommation, avec des baisses notables : - 6,9 % pour le prix du gazole, - 4 % pour celui de l'essence et - 6,3 % pour celui du gaz.

Cette baisse de prix enregistrée depuis quatre mois, date de mise en place de la TGC, permet à l'inflation d'atteindre un taux négatif de - 0,1 % sur les 12 derniers mois glissants.

Pour la première fois de son histoire, la Nouvelle-Calédonie connaît donc une déflation des prix.

Ainsi, depuis la mise en place de la TGC, les prix de l'alimentation baissent de 6,7 %, par rapport aux prix de référence d'avril 2018 sur lesquels est basée la réglementation des prix.

On enregistre une baisse sur tous les produits alimentaires : - 6,6 % sur le pain, - 6,8 % sur les laitages, - 7,7 % sur les fruits, - 15,7 % sur les légumes et, toujours selon l'ISEE, - 15,3 % sur les produits alimentaires divers.

Dans le même temps, les produits d'entretien diminuent de 7,2 %, ceux de l'hygiène de 6 % et ceux des pièces détachées de 15 %.

Rappelons que les prix des fournitures scolaires avaient baissé de 14 à 16,5 %.

Le gouvernement se félicite du bon fonctionnement de la TGC.

On peut constater que l'inflation, redoutée par certains, n'est pas au rendez-vous, on assiste même à une déflation. Quant à la réglementation des prix, tant décriée, elle a permis d'escompter les baisses attendues dans l'alimentaire, l'hygiène, l'entretien et les pièces détachées.